

## Module IG2 : Évaluation des risques

**Déclaration :** en soumettant cette évaluation (Parties 1 – 4) pour qu'elle soit notée, je déclare qu'il s'agit entièrement de mon propre travail. Je comprends que de prétendre à tort que le travail est mon propre travail relève de la fraude et peut conduire NEBOSH à imposer de graves pénalités (pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique NEBOSH relative à la fraude).

**Remarque importante :** vous devez vous référer au document « Module IG2 : évaluation des risques - Orientations et informations à l'attention des apprenants et des partenaires de formation » lorsque vous remplissez toutes les parties de cette évaluation. Votre Partenaire d'apprentissage devrait vous donner un exemplaire de ce document, qui peut également être téléchargé à partir de la rubrique Ressources concernant cette qualification sur le site web NEBOSH.

### Partie 1 : Contexte

Vous devriez avoir pour objectif entre 150 et 200 mots pour cette section.

Thème	Commentaires
Nom de l'organisation*	International General Garage Ltd (connue sous le nom de IGG Ltd)
Emplacement du site*	UnPaysInventé
Nombre d'employés	24 employés
Description générale de l'organisation	IGG Ltd est un garage de taille moyenne qui dispose de bureaux, d'un atelier de réparation de véhicules et d'une cabine de peinture. L'entreprise effectue de nombreuses interventions de réparation et de maintenance sur des véhicules commerciaux ainsi que des réparations de carrosserie sur des véhicules accidentés (principalement voitures et utilitaires) pour le compte de compagnies d'assurance. Elle fait aussi l'entretien de véhicules et les contrôles techniques pour des particuliers. Ses activités types sont le transport de pièces de rechange du magasin à l'atelier, les réparations de moteurs, les révisions/contrôles techniques, les réparations de carrosserie, les vidanges de carburant/huile, les travaux de peinture en cabine (y compris l'utilisation de peintures à base de solvant). Le garage est ouvert de 08 h 00 à 18 h 00 dans la semaine et fermé le week-end. Les employés doivent travailler 7 heures par jour seulement, les horaires de présence sont donc échelonnés en conséquence.
Description du périmètre concerné par l'évaluation des risques	L'évaluation des risques portera sur les activités de l'atelier et de la cabine de peinture ; les bureaux font l'objet d'une évaluation des risques séparée.
Autres informations pertinentes	Le directeur des finances (rattaché directement au directeur général) est directement responsable de la santé-sécurité.

\* Si la confidentialité vous préoccupe, vous pouvez inventer un faux nom et un faux lieu pour votre organisation, mais toutes les autres informations doivent être factuelles.

**Vous devriez avoir pour objectif entre 100 et 200 mots pour cette section.**

Remarque : cette section peut être renseignée après avoir réalisé votre évaluation des risques.

Décrivez comment vous avez réalisé l'évaluation des risques, en précisant :

- les sources d'information consultées ;
- à qui vous vous êtes adressé ; et
- comment vous avez identifié :
  - les dangers ;
  - ce qui est déjà fait ; et
  - tous les contrôles/actions supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires.

J'ai commencé par rechercher des références aux bonnes pratiques relatives à notre organisation. Le site web HSE du Royaume-Uni offrait de nombreuses ressources. La publication « Health and safety in motor vehicle repair and associated industries » (HSG261) <http://www.hse.gov.uk/pubns/priced/hsg261.pdf> par exemple, s'est avérée être une bonne source d'informations.

Après avoir étudié les sources d'information, j'ai fait le tour de l'atelier pour parler aux opérateurs qui « font effectivement le travail ». Ils m'ont donné des informations qu'une simple observation ne pouvait pas révéler. Par exemple, bon nombre d'entre eux ne savaient pas que des masques anti-poussière étaient à disposition ni pourquoi il faudrait les porter.

J'ai également consulté le registre des accidents pour voir quels types d'incidents s'étaient produits au cours des 12 derniers mois et si certains étaient récurrents. De plus, j'ai regardé les raisons des arrêts maladie, là encore pour voir s'ils indiquaient des cas de mauvaise santé récurrents.

En évaluant les mesures de contrôle, j'ai aussi consulté certains des codes de bonne pratique ou documents d'orientation HSE. Par exemple, en m'intéressant aux mesures de contrôle de la poussière au travail, j'ai fait référence à la note d'orientation « Dust in the workplace, General principles of protection, Guidance Note EH44 (Fourth edition) » <http://www.hse.gov.uk/pubns/eh44.pdf>.

## Partie 2 : Évaluation des risques

Nom de l'organisation : International General Garage Ltd (connue sous le nom de IGG Ltd)

Date de l'évaluation : 25 avril 2022

Périmètre de l'évaluation des risques : Activités dans le garage et la cabine de peinture

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
<p><b>Produits dangereux</b></p> <p>Poussière - fortes concentrations de poussière de procédé.</p>	<p>Tous les employés, clients et autres visiteurs de l'organisation.</p> <p>Les activités normales et fréquentes réalisées génèrent toujours de fortes concentrations de poussière.</p> <p>L'absence de système d'extraction de poussière force à respirer une poussière dangereuse pouvant entraîner des troubles allant d'une irritation à court terme à de graves problèmes de santé à long terme.</p> <p>La poussière irritante peut également se déposer sur la peau (pouvant provoquer une dermatite), entrer dans les yeux (causant une irritation et des lésions oculaires) ou même être avalée par accident (transfert à la bouche par des mains contaminées).</p>	<p>Ventilation par dilution</p> <p>Masques anti-poussière à disposition, mais leur port n'est pas obligatoire.</p>	<p>Créer une enceinte pour les activités de ponçage/meulage, équipée d'un système local adapté de ventilation par aspiration.</p>	6 mois	Responsable de l'atelier
			<p>Acheter des systèmes d'extraction de poussière à monter sur les outils.</p>	1 mois	Directeur des finances
			<p>Utiliser des masques faciaux avec systèmes d'extraction.</p>	1 mois	Achat par le responsable du magasin

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
					Mise en application de leur utilisation par le responsable de l'atelier.
			Envisager des équipements de protection respiratoire si les mesures ci-dessus ne permettent pas de maîtriser totalement le danger.	6 mois	Responsable de l'atelier
			Inspecter le système actuel de ventilation par dilution et le réparer au besoin	1 mois	Responsable de l'atelier
			Programme de maintenance pour tous les systèmes de ventilation.	6 mois	Responsable de l'atelier
			Meilleur entretien - acheter au moins deux aspirateurs adaptés afin de maintenir à un minimum le niveau de poussière dans les zones générales de l'atelier et des bureaux.	1 mois	Directeur des finances
			Mettre en place des procédures de travail en sécurité pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédés/systèmes actuels</li> <li>- La mise à jour une fois l'enceinte terminée</li> </ul> Remarque : le responsable de l'atelier doit consulter le personnel lors de l'élaboration des procédures de travail en sécurité.	1 mois 6 mois	Responsable de l'atelier
			Établir un programme de formation pour tous les opérateurs effectuant ces activités :	2 mois	Responsable de l'atelier

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les meilleures pratiques de maintien des niveaux de poussière à un minimum.</li> <li>- Sur les procédures de travail en sécurité.</li> </ul>	2 mois	
			Sensibiliser à l'hygiène générale les employés effectuant ces activités, par ex. inhalation de poussière ou ingestion par contact en portant les mains à la bouche.	1 mois	Directeur des finances
			<p>Amélioration des dispositions de bien-être et des EPI.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des combinaisons distinctes aux personnes chargées des activités de ponçage/meulage, et des gants (s'il y a lieu).</li> <li>- Construire un espace clos séparé dans les vestiaires pour le retrait des combinaisons couvertes de poussière.</li> <li>- Améliorer les sanitaires dans les vestiaires (envisager l'installation de douches).</li> </ul>	<p>1 mois</p> <p>6 mois</p> <p>1 mois</p>	<p>Responsable du magasin</p> <p>Responsable du magasin</p> <p>Responsable du magasin</p>
			Étudier la possibilité de mettre en place un programme de surveillance de la santé pour tous les employés concernés.	6 mois	Directeur des finances
<p><b>Équipements de travail</b></p> <p>Chutes de véhicules et/ou de composants</p>	<p>Les mécaniciens peuvent être blessés (voire mortellement) par la chute d'un véhicule ou d'un composant si une défaillance de vérins/crics se produit.</p> <p>Les opérateurs chargés de la maintenance des</p>	Interventions de maintenance irrégulières des équipements de levage.	Mettre en œuvre un programme de contrôles planifiés pour tous les équipements de levage.	1 mois	Directeur des finances et responsable de l'atelier

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
	équipements, en cas de dysfonctionnement de l'équipement utilisé lors des interventions. Ils peuvent subir des blessures allant des contusions aux fractures ou, dans le pire des cas, la mort.				
			Contrôler et examiner tous les équipements de levage actuels.	1 mois	Responsable de l'atelier
			Vérifier que les équipements de levage sont assurés.	1 mois	Directeur des finances
			Vérifier que la charge autorisée (CA) figure bien sur tous les équipements de levage. Si la CA n'apparaît pas sur les équipements, ou s'est effacée avec le temps, cette information doit être marquée.	1 mois	Responsable de l'atelier
<b>Électricité</b> Appareils électriques portables, matériel informatique dans l'atelier et le magasin ainsi que l'installation électrique générale du site.	<p>Tout employé qui utilise une installation électrique ou des appareils défectueux sur le site, par ex. en branchant un appareil sur une prise défectueuse.</p> <p>Les préjudices les plus probables sont causés par des chocs électriques, tels que les brûlures et la fibrillation, ou la mort par électrocution dans le pire des cas.</p>	L'installation électrique du garage a été contrôlée récemment par un électricien compétent. Le garage détient un certificat NICEIC confirmant la bonne réalisation de l'installation. Le prochain contrôle a été programmé pour avoir lieu dans trois ans (à moins que d'importants changements ne se produisent entre temps).	Risque bien contrôlé - aucune action supplémentaire n'est requise pour le moment.	S/O	S/O

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		<p>Le tableau de distribution du réseau est équipé d'un disjoncteur différentiel à courant résiduel.</p> <p>Un programme de maintenance est en place et un électricien certifié effectue des contrôles annuels sur tous les équipements alimentés en 240 V.</p> <p>Tous les opérateurs ont été formés à identifier des défauts et connaissent la conduite à tenir si des équipements défectueux sont constatés.</p> <p>Des outils basse tension ont été achetés et sont utilisés dans la mesure du possible, par ex. des lampes frontales basse tension pour l'inspection des véhicules.</p> <p>Des secouristes formés sont présents et en mesure de traiter les victimes de</p>			

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		<p>chocs électriques mineurs.</p> <p>Tous les opérateurs connaissent les dispositions d'urgence en cas d'incidents de nature électrique.</p>			
<p><b>Produits dangereux</b></p> <p>Utilisation d'huile moteur et de carburant.</p>	<p>Les mécaniciens qui utilisent ces produits au quotidien.</p> <p>Ces produits sont connus comme étant sensibilisateurs/cancérogènes, par conséquent avec le temps, ils pourraient provoquer des dermatoses professionnelles et/ou des cancers de la peau.</p>	<p>Des combinaisons sont fournies à tous les mécaniciens. Les combinaisons sont nettoyées régulièrement par une entreprise extérieure. Un kit de déversement est disponible et tous les opérateurs ont été formés à son utilisation.</p> <p>Une entreprise spécialisée assure la mise au rebut de l'huile et du carburant usagés ainsi que du kit de déversement utilisé.</p>	Sensibiliser à l'hygiène générale les employés effectuant ces activités, par ex. inhalation de poussière ou ingestion par contact en portant les mains à la bouche.	1 mois	Directeur des finances
			Améliorer les sanitaires dans les vestiaires (envisager l'installation de douches).	1 mois	Directeur des finances et responsable de l'atelier
			Étudier la possibilité de mettre en place un programme de surveillance de la santé pour tous les employés concernés.	6 mois	Directeur des finances
			Fournir des gants nitrile ou vinyle aux mécaniciens.	1 mois	Responsable du magasin



Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
			Mettre en place un système de surveillance afin de garantir le port des gants à chaque fois que le travail l'exige.	2 mois	Responsable du magasin
			Mettre en place un système de mise au rebut des gants usagés.	1 mois	Responsable de l'atelier
			Vérifier si l'entreprise spécialisée qui emporte l'huile usagée peut également collecter/enlever les gants usagés du site.	3 mois	Responsable de l'atelier
			Former les mécaniciens aux bonnes pratiques d'hygiène lorsqu'ils manipulent ces produits.	2 mois	Directeur des finances
<p><b>Déplacement en sécurité des personnes et des véhicules</b></p> <p>Véhicules se déplaçant des aires de stationnement aux zones de l'atelier (y compris perte de contrôle des véhicules).</p>	<p>Tout le personnel du site (en particulier les mécaniciens) et les clients.</p> <p>Les blessures causées par des collisions peuvent être graves voire mortelles.</p>	<p>Des aires de stationnement séparées sont prévues pour les clients.</p> <p>Les passages piétons sont clairement marqués (avec notamment des barrières entre le passage et la route).</p> <p>Vitesse sur le site limitée à 5 km/h. Les zones de l'atelier et le parking sont bien éclairés.</p> <p>Tous les mécaniciens et employés déplaçant les véhicules ont un</p>	Revoir le système de déplacement des véhicules dans l'atelier et entre l'atelier et la cabine de peinture, par ex. une personne pousse et une autre est assise au volant pour s'assurer de ne pas perdre le contrôle.	1 mois	Responsable de l'atelier

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		<p>permis de conduire valide.</p> <p>Une quantité de sel suffisante est stockée pour couvrir toutes les surfaces du site qui pourraient geler pendant les mois d'hiver.</p>			
<p><b>Bruit</b></p> <p>Bruit excessif provenant des activités de l'atelier.</p>	<p>Principalement les mécaniciens et autres personnes travaillant pendant de longues périodes dans l'atelier. Avec le temps, une exposition prolongée non contrôlée à un niveau sonore de plus de 80 dB entraîne une perte d'audition induite par le bruit.</p> <p>L'atelier est bruyant à certains moments, vous forçant à hausser la voix/crier pendant une conversation, par ex. moteurs de voiture et machines en marche au même moment.</p>	<p>Une évaluation du bruit a été réalisée à l'ouverture de l'atelier (il y a plus de huit ans).</p> <p>Récemment (le 19 mai), les équipements de protection individuelle (EPI) utilisés ont été passés en revue. Ce contrôle a conduit au remplacement des EPI usagés/cassés (notamment les protections auditives). Des protections auditives adaptées ont été fournies à tous les employés concernés. Ceux-ci ont été formés à l'utilisation correcte des EPI.</p> <p>Un programme de maintenance planifiée/préventive</p>	<p>Installer des écrans/barrières autour de certaines zones les plus bruyantes, en utilisant des matériaux insonorisants.</p>	<p>6 mois</p>	<p>Directeur des finances et Responsable de l'atelier</p>

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		est en place pour tous les équipements.  Lors de la formation d'accueil, tous les opérateurs sont formés aux effets que le bruit peut avoir sur les personnes. L'effet du bruit est également abordé au moins une fois par an lors des réunions sécurité.			
			Étudier la possibilité de mettre en place un programme de surveillance de la santé pour tous les employés concernés.	6 mois	Directeur des finances
			Acheter un simple sonomètre.	1 mois	Directeur des finances
			Prévoir une formation à l'utilisation du sonomètre pour le responsable de l'atelier.	2 mois	Responsable de l'atelier
			Faire un simple relevé du bruit.	3 mois	Responsable de l'atelier
			Utiliser les calculateurs de bruit HSE du Royaume-Uni pour connaître les niveaux d'exposition sonore <a href="http://www.hse.gov.uk/noise/calculator.htm">http://www.hse.gov.uk/noise/calculator.htm</a>	3 mois	Responsable de l'atelier
			Mettre en œuvre des mesures de contrôle supplémentaires (le cas échéant) à la suite du relevé du bruit.	6 mois (à confirmer suite au relevé du bruit)	Directeur des finances et Responsable de l'atelier
<b><u>Glissades et trébuchements</u></b>  Déversements d'huile et de fluide moteur, passages piétons obstrués,	Tous les employés, clients et autres visiteurs sur le site.  Coupures, contusions, entorses/déchirements musculaires, fractures subis en trébuchant sur des câbles ou des outils/équipements	Passages piétons (indiqués par des lignes peintes en jaune).  Aires de stockage désignées : utilisation de chevrons jaunes	Prévoir de dégraisser les sols au moins une fois par semaine.	1 mois	Responsable de l'atelier

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
câbles traînant à terre, etc.	laissés dans les passages piétons, ou sur des surfaces mouillées (y compris huile/carburant renversé), etc.	pour indiquer des zones qui doivent rester dégagées à tout moment. Bon entretien / nettoyage (les mécaniciens savent comment stocker les équipements non utilisés, etc. dans les aires désignées).  Un kit de déversement est disponible et tous les employés ont été formés à son utilisation.			
			Mettre en application un système de contrôles aléatoires de l'entretien / nettoyage.	1 mois	Responsable de l'atelier
			Envisager l'installation de prises électriques supplémentaires pour avoir le moins possible de câbles traînant à terre.	1 mois	Responsable de l'atelier
<b><u>Travail en hauteur</u></b>  Travail dans ou autour de la fosse d'inspection.	Toute personne travaillant dans ou autour de la fosse d'inspection.  Blessures susceptibles de se produire : contusions, entorses/déchirements musculaires, fractures ou plus graves, par ex. blessures à la tête ou internes et dans le pire des cas, décès.  Ces types de blessures sont susceptibles de changer la vie et d'infliger une douleur	Lorsque la fosse d'inspection est utilisée, la zone est restreinte (par la pose de barrières) pour les personnes travaillant à proximité.  Escaliers fixes permettant l'entrée et la sortie en toute sécurité de la fosse d'inspection.	Acheter une « passerelle » mobile pour permettre aux mécaniciens d'accéder en toute sécurité aux deux côtés de la fosse d'inspection lorsqu'ils travaillent au niveau du sol.	2 mois	Responsables de l'atelier et du magasin

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
	considérable permanente (par ex. il se peut que la personne soit dans l'incapacité de travailler après une telle chute et doive compter sur ses proches/amis pour des soins constants).	<p>La fosse d'inspection est couverte lorsqu'elle n'est pas utilisée.</p> <p>Le travail isolé n'est pas autorisé dans la fosse d'inspection (toujours deux personnes au moins travaillant dans la zone).</p> <p>Le responsable de l'atelier surveille régulièrement l'utilisation des équipements d'accès et le travail dans la fosse d'inspection.</p>			
			Ajouter la passerelle au programme de maintenance - elle doit être contrôlée au moins tous les six mois.	2 mois	Responsables de l'atelier et du magasin
			Organiser une formation à l'utilisation sûre de la passerelle pour tous les employés.	2 mois (suivant l'achat de la passerelle)	Responsables de l'atelier et du magasin
<p><b><u>Travail en hauteur</u></b></p> <p>Travail sur le dessus de véhicules utilitaires</p>	<p>Toute personne travaillant dans l'atelier.</p> <p>Blessures susceptibles de se produire : contusions, entorses/déchirements musculaires, fractures ou plus graves, par ex. blessures à la tête ou internes, suivant la gravité de la chute (hauteur de chute).</p>	Un équipement d'accès pour le travail sur le dessus de véhicules utilitaires est disponible et régulièrement entretenu ; tous les opérateurs concernés ont été formés à son utilisation.	Adopter une procédure de travail en sécurité comprenant une évaluation des risques avant de commencer l'activité.	1 semaine	Responsables de l'atelier et du magasin

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		Le responsable de l'atelier surveille régulièrement l'utilisation de l'équipement d'accès.			
			Ajouter l'évaluation des risques à la liste à cocher sur la fiche de travail.	1 semaine	Responsables de l'atelier et du magasin
<p><b>Produits dangereux</b></p> <p>Inhalation de brouillard de peinture contenant des isocyanates.</p>	<p>Principalement les opérateurs travaillant dans la cabine de peinture, mais d'autres personnes peuvent également être affectées si elles entrent dans la cabine pendant les applications par pulvérisation.</p> <p>Le personnel exposé à ce type de brouillard de peinture peut développer un asthme professionnel.</p>	<p>Toute la pulvérisation a lieu dans la cabine fermée.</p> <p>Les activités de pulvérisation sont confiées à un personnel compétent.</p> <p>Les opérateurs travaillant dans la cabine utilisent des masques à adduction d'air (les masques ne sont retirés qu'après le « temps de clairance »).</p> <p>Compresseur d'air d'admission situé à l'écart de sources potentielles de contaminants.</p>	Le temps de clairance de la cabine de peinture n'est pas lisible sur l'entrée/la sortie principale, donc doit être repeint.	1 semaine	Responsable de l'atelier

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		<p>Local séparé bien ventilé pour le nettoyage des pistolets de pulvérisation.</p> <p>Inspections par la compagnie d'assurance pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La cabine de peinture (tous les 14 mois) ; et</li> <li>• Le compresseur - qualité de l'air respirable (tous les 3 mois).</li> </ul> <p>Tous les équipements de la cabine de peinture sont contrôlés régulièrement et entretenus par des personnes compétentes (le responsable de l'atelier vérifie et tient les registres à jour).</p> <p>Procédures d'entrée et de sortie en place pour la cabine de peinture, suivies par</p>			

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
		tous les employés concernés.			
			Procédures de contrôle trimestriel de la coupure automatique de surpression dans la cabine.	1 mois	Responsable de l'atelier
			Envisager de mettre en place un programme de surveillance pour les employés concernés (vérifier les prescriptions réglementaires).	1 mois	Directeur des finances
<b>Vibrations</b>  Activités de ponçage et de meulage	Les opérateurs travaillant dans l'atelier.  Une utilisation excessive d'outils portatifs, tels que les tronçonneuses à disque, ponceuses et meuleuses, ou l'utilisation d'outils défectueux, peut entraîner le syndrome des vibrations transmises aux membres supérieurs (HAV) pouvant causer le blanchissement des doigts.	Programme de maintenance en place pour tous les équipements portatifs, y compris les outils vibrants.  Tous les opérateurs sont formés à l'utilisation d'outils portatifs vibrants.  Une « règle non écrite » dicte que seuls des outils qui ont été conçus pour réduire le risque de HAV doivent être achetés.	Mettre en place un système de surveillance visant à garantir que les outils vibrants ne sont pas utilisés pendant trop longtemps.	1 mois	Responsable de l'atelier
			Envisager une rotation pour s'assurer que les opérateurs changent d'activités.	1 semaine	Responsable de l'atelier
			Étudier la possibilité de mettre en place un programme de surveillance de la santé pour tous les employés concernés.	6 mois	Directeur des finances
			Prévoir des réunions d'information de sécurité deux fois par an sur les effets des vibrations émises par les outils portatifs.	6 mois puis tous les 6 mois par la suite	Responsable de l'atelier



Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
			Formaliser la procédure d'achat afin de garantir que seuls des outils adaptés sont achetés afin de réduire le risque de HAV.	6 mois	Directeur des finances
			Le niveau d'exposition aux vibrations des opérateurs devrait être évalué afin de s'assurer que l'exposition journalière et les valeurs déclenchant l'action ne sont pas dépassées.	1 mois	Directeur des finances et responsable de l'atelier
<p><b><u>Santé, bien-être et environnement de travail</u></b></p> <p>Travail sur systèmes de climatisation des véhicules (températures extrêmes)</p>	<p>Les mécaniciens intervenant sur les systèmes de climatisation de véhicules.</p> <p>Effets négatifs sur la santé susceptibles de se produire :</p> <p>Gelures – causées par le contact du liquide ou gaz réfrigérant avec la peau ou les yeux.</p> <p>Asphyxie – si le gaz s'échappe en quantités suffisantes dans un espace de travail confiné.</p> <p>Exposition à des gaz nocifs – provenant de la décomposition thermique du réfrigérant si le gaz est exposé à des températures élevées.</p>	<p>Emploi d'opérateurs compétents.</p> <p>Procédure de travail en sécurité auquel tous les opérateurs ont été formés et qu'ils appliquent, notamment l'identification du réfrigérant avant de commencer l'intervention.</p> <p>EPI adaptés fournis à tous les opérateurs concernés.</p> <p>Dispositions adéquates en place pour la mise au rebut du réfrigérant usagé.</p>	<p>Remettre à chaque opérateur le guide HSE du Royaume-Uni « Safe working with vehicle air-conditioning systems » (INDG349) <a href="http://www.hse.gov.uk/pubns/indg349.pdf">http://www.hse.gov.uk/pubns/indg349.pdf</a> pour les informer des problèmes possibles et de la manière de les éviter.</p>	1 semaine	Responsable de l'atelier
<p><b><u>Incendie</u></b></p> <p>Activités de l'atelier telles que le soudage et autres travaux par points</p>	<p>Tous les opérateurs et autres visiteurs sur le site pourraient subir des brûlures et/ou des lésions par inhalation de fumée. Dans le pire des cas, une personne enfermée dans le bâtiment et ne pouvant pas</p>	<p>Une évaluation des risques couvrant toutes ces éventualités a été réalisée.</p>	<p>Aucune action supplémentaire n'est requise.</p>	S/O	S/O

Catégorie de danger et danger	Qui est exposé et comment ?	Que faites-vous déjà ?	Quels sont les contrôles/actions supplémentaires nécessaires ?	Échéances de mise en œuvre des actions supplémentaires (dans les ...)	Fonction de la personne responsable
chauds, fumeurs, incendie criminel, appareils électriques défectueux, manutention de carburants et autres substances inflammables, etc.	être secourue pourrait trouver la mort.	Des mesures de prévention ainsi que des mesures de contrôle sont en place afin de réduire les dégâts en cas de départ de feu. Ces mesures sont régulièrement testées et maintenues.  Les procédures d'urgence sont testées régulièrement (le dernier exercice incendie a eu lieu deux semaines auparavant).			

### Partie 3 : **TROIS** actions prioritaires avec justification de la sélection

#### Comptes de mots suggérés

Des arguments de nature morale, légale et financière générale pour toutes les actions : 300 à 350 mots

#### Pour **CHAQUE** action :

Arguments de nature légale spécifique : 100 à 150 mots

Probabilité ET gravité : 75 à 150 mots

Efficacité probable de l'action pour maîtriser le risque : 100 à 150 mots

### Arguments de nature morale, légale et financière générale pour **TOUTES** les actions

Arguments de nature morale, financière et légale générale

IGG Ltd a le devoir moral de protéger tout le personnel. Nos employés viennent au travail pour gagner un salaire, sans risquer de tomber malades, maintenant ou par la suite, en raison des activités qu'ils réalisent actuellement. Certaines des maladies pouvant être contractées ou des blessures pouvant se produire auront un impact majeur sur leur vie et celle de leurs proches/amis. Les blessures/maladies à long terme sont également susceptibles d'avoir un impact majeur sur la santé mentale de nos employés. La santé mentale d'autres employés pourrait également être affectée s'ils sont témoins de graves accidents.

Légalement, IGG doit protéger ses employés, conformément à la Convention C155 sur la santé et la sécurité de l'Organisation internationale du travail (ILO).

Les impacts financiers appartiennent à trois catégories : Coûts associés à :

- des opérateurs blessés (indemnités de maladie, salaire du remplaçant, frais médicaux, perte de temps de travail, etc.) ;
- des frais de remplacement d'équipements et/ou d'infrastructure, par exemple si une personne déplaçant un véhicule dans l'atelier perd le contrôle et le véhicule percute un mur du garage ; et
- l'application d'injonctions.

Les injonctions qui pourraient être appliquées à IGG comprennent des avis d'interdiction (arrêt complet du travail pour une activité en particulier) ou d'amélioration (à savoir des rectifications à apporter dans un délai fixé) délivrés par l'organisme de régulation concernant ces activités. Ces mesures auraient naturellement un énorme impact sur l'organisation si ces activités doivent cesser.

L'organisation pourrait également constater que les opérateurs ayant contracté des maladies causées par ces activités sont en mesure d'intenter une action civile. Ces réclamations pourraient éventuellement être présentées des années après que la personne ait cessé de travailler pour IGG Ltd. Le montant des indemnités à verser pour des actions civiles peut s'avérer considérable ; les frais de justice (conseillers juridiques, avocats, tribunal, etc.) seraient probablement très élevés également. Il conviendrait de souligner également qu'une grande partie de ces coûts ne serait pas remboursée par la compagnie d'assurance.

	Un événement catastrophique pourrait nuire gravement à la réputation d'IGG et entraîner la perte de contrats (en particulier avec les compagnies d'assurance).
--	--

## Justification pour l'action 1

Action (citée dans la colonne 4 de l'évaluation des risques)	Acheter une « passerelle » mobile pour permettre aux mécaniciens d'accéder en toute sécurité aux deux côtés de la fosse d'inspection lorsqu'ils travaillent au niveau du sol (catégorie de danger « travail en hauteur »).
Arguments de nature légale spécifique :	L'Organisation internationale du travail (ILO) a établi une Recommandation sur la santé et la sécurité des travailleurs (R164) qui complète la Convention C155. La Partie IV de la Recommandation stipule expressément que l'entreprise (organisation) doit : fournir et entretenir les lieux de travail, les machines et les équipements, et utiliser des méthodes de travail aussi sûres et sans risque pour la santé que raisonnablement réalisable. En outre, UnPaysInventé a son propre droit du travail qui a adopté sous forme de législation les principes de la Convention et de la Recommandation de l'ILO. Actuellement, IGG Ltd enfreint la Convention et la Recommandation de l'ILO ainsi que la législation nationale.
Prise en compte de la probabilité ET de la gravité. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• types de blessures ou de maladies</li> <li>• nombre d'employés exposés au risque</li> <li>• fréquence de l'activité</li> <li>• étendue du risque</li> </ul>	<p>La probabilité d'accidents résultant d'activités dans et autour de la fosse d'inspection est assez élevée. La gravité dépend de la hauteur de chute de l'opérateur, par ex. du haut de la fosse (plus de 2,5 m) ou de l'escalier d'accès.</p> <p>La conséquence du risque pourrait être grave. Les blessures sont susceptibles d'être mineures, telles que les contusions, entorses/déchirements musculaires ; légèrement plus graves telles que les fractures ; ou très graves telles que les blessures à la tête ou internes.</p> <p>Environ 6 mécaniciens travaillent régulièrement dans la zone de la fosse d'inspection.</p> <p>La fosse d'inspection est utilisée tous les jours et la plupart des mécaniciens travaillent dans cette zone. Le risque se limite à la zone de la fosse d'inspection et n'affecte que les employés qui y travaillent.</p>
Efficacité probable de l'action pour maîtriser le risque. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impact prévu de l'action ;</li> <li>• la justification du délai que vous avez indiqué dans votre évaluation des risques ; et</li> <li>• si vous pensez que l'action maîtrisera entièrement le risque.</li> </ul>	<p>La passerelle améliorera les pratiques de travail dans la zone de la fosse d'inspection. Actuellement, les opérateurs ont tendance à sauter d'un côté à l'autre de la fosse, avec naturellement ce que cela comporte comme risques.</p> <p>J'ai fixé un délai de deux mois, car il s'agit d'un matériel spécialisé que personne dans le secteur n'a utilisé auparavant. L'entreprise devra trouver un fournisseur puis fixer une date de livraison. Ce projet devrait pouvoir être réalisé largement dans le délai de deux mois.</p> <p>Sans aucun doute, la passerelle réduira la probabilité de chute dans la fosse et de blessures graves. Le risque sera contrôlé de façon adéquate.</p>

## Justification pour l'action 2

Action (citée dans la colonne 4 de l'évaluation des risques)	Installer une enceinte pour les activités de ponçage/meulage équipée d'un système local adapté de ventilation par aspiration (catégorie de danger « produits dangereux »).
Arguments de nature légale spécifique :	La Convention C155 et la Recommandation R164 de l'ILO exigent que les employeurs garantissent que les procédés soient raisonnablement sûrs. Le code de bonne pratique de l'ILO « Safety in the use of chemicals at work » fournit des conseils particuliers sur les mesures adéquates que l'employeur doit prendre pour protéger le personnel des risques identifiés par une évaluation des risques. Le code de bonne pratique de l'ILO « Recording and notification of occupational accidents and diseases » exige que les employeurs déclarent les cas d'asthme professionnel à l'organisme de régulation national en matière de santé-sécurité.
Prise en compte de la probabilité ET de la gravité. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• types de blessures ou de maladies</li> <li>• nombre d'employés exposés au risque</li> <li>• fréquence de l'activité</li> <li>• étendue du risque</li> </ul>	<p>La probabilité d'effets négatifs sur la santé est assez élevée s'il s'agit d'inhalation de poussière.</p> <p>La gravité est élevée car :</p> <p>Concernant les produits dangereux, il est plus probable que les opérateurs se sentent mal en cas d'inhalation. L'inhalation de poussière peut provoquer de l'asthme professionnel. Respirer un air poussiéreux sur une longue période peut également causer des cancers professionnels. Les troubles vont de l'irritation à court terme aux maladies graves de longue durée. La poussière irritante peut également se déposer sur la peau (pouvant provoquer une dermatite), entrer dans les yeux (causant une irritation et des lésions oculaires) ou même être avalée par accident (transfert à la bouche par des mains contaminées).</p> <p>La plupart des employés et le public sont actuellement exposés à la poussière, car ces activités ne se déroulent pas dans un espace clos.</p> <p>Les activités normales et fréquentes de meulage et de ponçage réalisées génèrent toujours de fortes concentrations de poussière.</p> <p>Le risque est présent dans l'ensemble du garage.</p>
Efficacité probable de l'action pour maîtriser le risque. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'impact prévu de l'action ;</li> </ul>	<p>L'enceinte anti-poussière aura un impact majeur sur la quantité de poussière présente dans la zone de travail. L'enceinte empêchera la poussière de se propager dans toutes les aires de travail.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>la justification du délai que vous avez indiqué dans votre évaluation des risques ; et</li> <li>si vous pensez que l'action maîtrisera entièrement le risque.</li> </ul>	<p>J'ai fixé un délai de six mois pour l'exécution de ce projet, car il faut dessiner des plans et convenir du budget avec le directeur général. J'estime que ce sera le délai maximum nécessaire pour mener ce projet à bien.</p> <p>Le risque sera entièrement contrôlé, car la poussière sera considérablement réduite.</p>
---	--

### Justification pour l'action 3

Action	Acheter des systèmes d'extraction de poussière « montés sur les outils » (catégorie de danger « produits dangereux »).
Arguments de nature légale spécifique :	La Convention C155 et la Recommandation R164 de l'ILO exigent que les employeurs garantissent que les procédés soient raisonnablement sûrs. Le code de bonne pratique de l'ILO « Safety in the use of chemicals at work » fournit des conseils particuliers sur les mesures adéquates que l'employeur doit prendre pour protéger le personnel des risques identifiés par une évaluation des risques. Le code de bonne pratique de l'ILO « Recording and notification of occupational accidents and diseases » exige que les employeurs déclarent les cas d'asthme professionnel à l'organisme de régulation national en matière de santé-sécurité.
Prise en compte de la probabilité ET de la gravité <ul style="list-style-type: none"> <li>types de blessures ou de maladies</li> <li>nombre d'employés exposés au risque</li> <li>fréquence de l'activité</li> <li>étendue du risque</li> </ul>	<p>La <b>probabilité</b> que les opérateurs se sentent mal en cas d'inhalation des poussières de ponçage/meulage est très élevée. L'opérateur se trouve à proximité immédiate de la source et, actuellement, les opérateurs concernés ne portent pas régulièrement de masques.</p> <p>Veillez vous référer à la Justification 1 pour les catégories de gravité. L'enceinte empêchera la poussière de se propager dans toutes les aires de travail. La plupart des employés et le public utilisant le garage sont actuellement exposés à la poussière, car ces activités ne se déroulent pas dans un espace clos. L'inhalation de poussière peut provoquer de l'asthme professionnel ; respirer un air poussiéreux pendant une période prolongée peut également causer des cancers professionnels. La <b>gravité</b> se situera probablement entre « majeure » et « catastrophique » pour les opérateurs réalisant l'activité ou les personnes travaillant à côté. Pour les membres du public elle sera probablement « minime », car ils se rendent rarement au garage et ne vont pas systématiquement dans la zone où le travail a lieu.</p>
Efficacité probable de l'action pour maîtriser le risque. Notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'impact prévu de l'action ;</li> <li>la justification du délai que vous avez indiqué dans votre évaluation des risques ; et</li> </ul>	L'action aura un impact majeur sur la majorité du personnel ; le système d'extraction supprimera la poussière à la source si bien que la quantité de poussière dans l'air ne sera pas aussi concentrée qu'elle l'est à présent. J'ai fixé un délai d'un mois pour les systèmes d'extraction montés sur les outils en raison de l'impact immédiat qu'ils auront sur la réduction de la poussière dans la zone. Le budget pour l'achat de ces systèmes doit être convenu avec le directeur général.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• si vous pensez que l'action maîtrisera entièrement le risque.</li> </ul>	<p>Seule, cette action ne permettra pas de maîtriser entièrement le risque. Elle devra être accompagnée des autres contrôles identifiés dans l'évaluation des risques.</p>
---	--

## Partie 4 : Réexaminer, communiquer et vérifier

### Comptes de mots suggérés pour chaque section :

- Date ou période de réexamen prévue et raison : **50 à 100 mots**
- Communication des constats de l'évaluation des risques et qui doit être informé : **100 à 150 mots**
- Suivi de l'évaluation des risques : **100 à 150 mots**

Date/période de réexamen prévue et raison	La politique de l'entreprise est de réexaminer les évaluations des risques tous les 12 mois. Par conséquent, j'ai fixé la date de réexamen à dans 12 mois, le 25 avril 2023.
Comment vont être communiqués les constats de l'évaluation des risques <b>ET</b> qui vous devez informer	J'organiserai une réunion avec le directeur des finances afin de présenter et de convenir des actions prévues dans l'évaluation des risques. Je présenterai ensuite une synthèse des conclusions et des actions aux responsables de l'atelier et du magasin (dans un premier temps par e-mail avec réunions de suivi si besoin est). Les constats de l'évaluation des risques seront communiqués lors de la prochaine réunion sécurité au cours de laquelle je ferai part au personnel des actions à mettre en œuvre. Une synthèse de l'évaluation des risques et des actions à adopter sera également postée sur l'intranet de l'entreprise auquel tout le personnel a accès.
Comment vous allez assurer le suivi de l'évaluation des risques pour vérifier que les actions ont été mises en œuvre	Je programmerai des rappels pour environ 10 jours avant la date à laquelle l'action doit être terminée. Je m'adresserai à la personne chargée de chaque action pour en connaître le stade d'avancement. Si l'action est en retard par rapport à son délai de réalisation, j'identifierai les raisons, par ex. est-ce une question de finances ou d'autres ressources comme le temps nécessaire pour la mise en œuvre ? S'il s'avère que certaines actions ne peuvent pas être réalisées à temps, je demanderai au directeur des finances si des ressources supplémentaires sont disponibles pour les réaliser. Les actions dont la réalisation est très en retard (plus de six mois) seront adressées au directeur général par l'intermédiaire du directeur des finances.